



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 50564

Texte de la question

M. Philippe Vuilque souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des maîtres de l'enseignement privé sous contrat. Il souhaite connaître ses intentions concernant l'évolution de leur statut et, particulièrement, de leur droit à la retraite.

Texte de la réponse

La réaffirmation de la qualité d'agent public de l'État des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État et la création d'un régime additionnel de retraite destiné à permettre le rapprochement des retraites des maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé avec celles de leurs homologues titulaires de l'enseignement public sont l'objet de la loi n° 2005-5 du 5 janvier 2005. Des décrets d'application interviendront au cours du premier semestre de l'année 2005 afin de permettre la mise en oeuvre de ces dispositions pour le 1er septembre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50564

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8795

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1679